

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 12

Artikel: Petites misères
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'Esertines sur Yverdon paya « 4 florins et 6 sols à des chasseurs de Sainte-Croix pour la prise de 3 loups ».

D'autre part, voici à titre de curiosité, le procès-verbal d'une battue qui eut lieu à Bassins, il y a un peu plus d'un siècle. Nous en respectons scrupuleusement le style et l'orthographe :

« Le dix-huitième décembre dix huit cent dix sept, les sieurs Jean Samuel et Jean Henry Genevay, Jean François Velan et François Louis Treboux de la commune de Bassin, étant à la poursuite d'une mulle de cinq à six loups, le sieur Jean Samuel Genevay ayant atteint une de ces bettes ferosse d'un coup de balle d'environ quatre vingt pas de distance, qu'il a traversé par le millieux du corp, lequel loup a fait quelque pas en avant étant tombé mort, sur midy du dit jour à la portée d'un coup de fusil du cotté de bise du chalet de la montagne ditte le Bugnonet, rierre le territoire de Bassin. Ce qu'atteste au dit Bassin le jour et an sy dessus.

(signé) : J. M. Velan, syndic.

Le vice-président de la Justice de Paix du Cercle de Begnins déclare qu'il a donné en l'absence du Juge de Paix, au pied d'un verbal pareil à celui qui se lit ci-dessus, la répartition de 20 francs, allouée aux chasseurs y mentionnés entre les communes du Cercle, etc. Suit le détail de cette répartition entre les communes d'Arzier, Begnins, Bassins, Coinsins, Genollier, Gland, Le Vaud et Vich. » *

Quant à la prime allouée aux chasseurs de loup, nous avons vu qu'en 1690 elle était de 1 florin 2 sols, en moyenne par bête. En 1764, elle était, pour le bailliage d'Yverdon, de 1 florin 6 sols (environ 4 francs de notre monnaie) payable par le bailli du dit lieu au nom de LL. EE. de Berne. Plus tard, le mode de perception de cette finance fut modifié, ainsi qu'il résulte de la lettre que l'on va lire :

« Gland, 7 novembre 1803.

Le Juge de Paix du Cercle de Begnin
à la Municipalité de

Citoyens municipaux,

Le Lieutenant du Petit Conseil me charge de vous communiquer ce qui suit :

Le Petit Conseil voulant adopter un mode général, concernant la finance d'usage à percevoir pour les loups tués, a décidé le 27me du passé, que cette finance qui se percevoit ci devant par arrondissement de balliage, le sera désormais par tiers dans les trois cercoles les plus voisins du lieu où l'animal aura été tué. Les Juges de paix (chacun dans son cercle) fixeront la quotité relative de chaque commune.

Il a de plus décidé, quant aux ours qui seroient tués, que la récompense de 40 francs au lieu des 5 et 7 louis promis par le ci devant Etat Helvétique.

Salut et considération. »

Nous ignorons si cette récompense fut souvenant délivrée, dans tous les cas le dernier paiement remonte à quelques lustres. En effet, il y a beau temps que les ours et les loups ont disparu du district de Nyon.

Rocharnon.

* Extrait des Procès-verbaux de la Municipalité de Bassins.

Susceptibilité ! — La nouvelle servante de la petite Mme Durand vient trouver sa maîtresse, le lendemain même de son arrivée, à la première heure.

— Je ne peux rester ici plus longtemps, dit-elle... Je quitterai madame aujourd'hui...

— Ciel ! crie la petite Mme Durand, éplorée, vous n'êtes ici que depuis hier...

— Oui, m'dame... mais...

— Et déjà !... Qu'est-ce qui peut bien vous faire partir aussi vite ?

— M'dame... m'dame... madame n'a pas confiance en moi.

— Pas confiance, je n'ai pas confiance en vous ! Pourquoi dites-vous cela ?... Hier soir, déjà, je vous ai donné les clefs de la cave, du bureau de Monsieur, et de ma boîte à bijoux et je vous ai dit de les mettre à votre trousseau... N'est-ce pas de la confiance ?

— Non, m'dame... Non, certainement... Aucune clef n'a va !

COMMENT ON DEVIENT HEUREUX

MONSIEUR Baliveau étant arrivé à l'âge de prendre sa retraite et ayant fait plusieurs héritages qui étaient loin d'être négligeables, décida qu'il pouvait vivre de ses rentes.

Il se retira en province, dans une superbe maison bourgeoise que lui avaient laissés ses parents. Il y emporta le carnet de notes sur lequel il avait transcrit avec soin tous les détails de sa vie d'employé qui avaient été susceptibles de lui inspirer des rancœurs, de l'amertume, et cela en quelques mots brefs, précis, évocateurs de longs tourments d'une servitude aux rigueurs accablantes.

Le 3 janvier, jour de son installation dans sa nouvelle demeure il ouvrit son fameux carnet de souvenirs au hasard et lut cet événement : Morand est nommé sous-chef.

A dix ans de distance, un flot de colère emporta ses joues et il bougonna entre ses dents : « C'est moi qui devais être nommé et c'est Morand qui passa... un crétin, un homme sans valeur, sans mérite, sans dignité... mais un flatteur... »

Et puis... il avait une femme aimable et qui faisait parfaitement la cuisine. Moi j'étais célibataire, je ne pouvais pas inviter mon chef de division à dîner... alors, je suis resté en carafe... »

Et pour secouer ces pensées pleines d'amertume, Baliveau écrivait à la suite de son journal :

3 janvier : « Je vais être heureux ; je n'aurai plus jamais l'occasion de m'en faire... »

Il restait de nombreuses pages blanches à son carnet.

Il était persuadé qu'elles seraient inutilisées et pourtant il s'aperçut bientôt qu'il avait des confidences à y inscrire :

4 janvier. — Je m'ennuie.

5 janvier. — J'ai pris une cuisinière : Octavie.

10 janvier. — Je ne suis plus le maître chez moi.

12 janvier. — Le vin de ma cave diminue dans des proportions effrayantes !

13 janvier. — Octavie a découché hier soir et je ne l'ai pas revue.

14 janvier. — J'ai pris une bonne, Marcelle.

15 janvier. — Marcelle est paresseuse et incapable de tenir une maison.

16 janvier. — Ma bonne m'a envoyé promener et s'est enfuie en me débitant des injures.

17 janvier. — J'ai pris un domestique, Jérôme.

18 janvier. Jérôme fume mes cigares, porte mes pantoufles, se sert de mes mouchoirs, de ma lotion pour les cheveux et de mes épingles de cravates...

19 janvier. — J'ai fait une observation à Jérôme... Il m'a répondu par un *upper cut* en plein visage qui m'a mis un œil au beurre noir et il m'a quitté sur le champ.

20 janvier. — J'ai pris une femme de ménage, elle se nomme Victoire.

21 janvier. — Victoire ignore les premiers principes de la cuisine, du lessivage du linge, du repassage, du raccommodage.

22 janvier. — Elle m'a demandé de l'augmentation que je lui ai accordée.

23 janvier. — Victoire m'a quitté parce qu'elle a trouvé une place plus avantageuse.

24 janvier. — J'ai pris une veuve qui a eu des malheurs et qui s'attachera peut-être à mon foyer. Elle a cinq enfants en bas âge.

25 janvier. — Ma veuve est délicate de santé. Elle ne peut pas se lever avant dix heures...

26 janvier. — Ma veuve m'a demandé de lui scier son bois, d'allumer son feu, d'éplucher ses légumes, d'aller lui chercher de l'eau, de balayer la maison...

27 janvier. — Ma veuve est triste et ne fait que pleurer. Je lui ai demandé ce qu'elle avait ; elle m'a répondu que je lui rappelais son mari et qu'elle ne pouvait pas rester à mon service.

28 janvier. — Je vais épouser ma veuve pour qu'elle n'ait plus l'idée de me quitter...

28 février. — Ah ! pourquoi ne me suis-je pas jeté à l'eau ? Ma veuve est jalouse, bavarde, médisante, bête, insupportable.

5 mars. — Je n'ai pas pu tenir plus longtemps ; j'ai quitté ma veuve et ses cinq enfants ; je leur ai abandonné ma maison et tout ce que je possédais là-bas...

10 mars. — Je ne puis m'habituer à la solitude...

20 mars. — Je me suis placé comme domestique dans une maison bourgeoise : on a des égards pour moi. La cuisinière me réserve les meilleurs morceaux ; les cigares de Monsieur sont bien choisis ; les vins fins de sa cave sont délicieux... Monsieur est de ma taille, je porte ses pyjamas et son smoking, ses épingles de cravate et ses cravates sont de bon goût et me vont fort bien...

25 mars. — J'ai demandé de l'augmentation, on me l'a accordée sans hésiter, j'aurais dû demander davantage... Je reviendrai à la charge. Je suis un homme heureux.

LA CLOCHE DU BEFFROI

Chanson.

I

*Sentinelle vigilante
Je contemple la cité,
Par delà les toits en pente
Mon regard va se porter
La nature est endormie
Je m'émeus rien qu'à la voir,
Je sens que c'est pour ma mie
Que je sonnerai ce soir.*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

II

*A mon poste je demeure
Et je sais ma mie au bal,
Mais je dois sonner les heures
Dont chacune me fait mal.
Je la vois qui m'abandonne,
Je me sens au désespoir,
C'est pourquoi ma cloche sonne
Aussi tristement ce soir.*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

III

*Le passant pour mieux l'entendre
Ralentit un peu le pas,
Il est ému sans comprendre
La douleur dont je suis las.
Et ma mie aussi l'écoute
Cette voix qui fait souffrir,
Elle aura pitié sans doute,
Sans doute, elle va venir...*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

André Marcel.

PETITES MISÈRES

SEPT heures et demie sonnent. L'invité fait de même et de gourmés maîtres d'hôtel l'introduisent dans les salons, après l'avoir préalablement débarrassé de sa pelisse, mais « sans l'annoncer », car cela ne se fait plus, au grand désespoir des maîtresses de maison myopes, ainsi que des convives timides qui, entrés inaperçus, ne savent comment faire remarquer leur présence et ne veulent cependant pas se livrer à des excentricités. L'invité présente enfin ses hommages à « qui de droit » « Qui de droit » n'écoute pas, car elle compte ses hôtes pour savoir si l'on est au complet et compte dans son for intérieur la toilette de sa meilleure amie, qui est vraiment d'un goût bizarre...

Mais le maître des céans entreprend mystérieusement, et en particulier, chacun des habits noirs « Vous donnerez le bras à... » (ici se place le nom d'une dame inconnue du monsieur).

Ce nom, mal articulé, échappe. Par bonheur

L'invité a reçu un petit carton sur lequel il est orthographié.

La présentation serait évidemment indispensable... Coup d'œil angoissé, circulaire, dans le salon, afin de découvrir et de requérir le maître ou la maîtresse de maison... Ils sont introuvables... Les portes s'ouvrent cependant à deux battants. Un serviteur distingué comme les magistrats d'avant la République annonce : *Madame est servie.*

Les couples se forment... Il faut agir... avoir du flair. Au voisin de droite : « Connaissez-vous Mme X... ? — Non. » A celui de gauche, même question, réponse semblable... Au petit bonheur... « Je crois, Madame, que... » — « En effet, Monsieur... » Le reste se perd dans le trajet du salon à la salle à manger, mais la première manche est gagnée !

L'invité s'assoit à table un peu précipitamment. Son genou donne contre un « pied ». La table tremble sous le choc. Les échafaudages de fruits menacent ruine. Quelques verres ont tinté en s'entrechoquant. La maîtresse de maison a lancé un regard imperceptiblement courroucé dans la direction du coupable, qui prend un air détaché pour détourner les soupçons et condamne ses jambes à une position aussi incommode que propice aux prompts engourdissements.

Potage : silence ; poisson : ballons d'essai à droite et à gauche, tentative de conversation ; entrée : lieux communs sur le temps, le théâtre, l'automobile ; filet de bœuf : la « cristallisation » s'opère ; quelques traits spirituels sont appréciés. L'invité risque un mouvement et déplace son mollet engourdi, pour l'engourdir à nouveau, mais dans une autre position.

...On lui adresse la parole lorsqu'il boit... Léger trébuchement, quinte de toux comprimée... craquement ! Est-ce le bouton du col ? Oui, c'est le bouton du col ! du col si beau, si haut, si blanc, si serré !

Une main tremblante vérifie l'accident, lorsque tous les regards se portent sur la bombe glacée que l'on présente.

Rien de grave, par bonheur, la cravate, par en bas, et le menton, par en haut, maintiendront le col rebelle jusqu'à la fin du dîner.

En attendant, il faut, pour parler à ses voisins, ne point tourner la tête et incliner son corps d'une seule pièce dans leur direction.

Heureusement encore, cette attitude raide est considérée comme des plus distinguées. On peut l'adopter sans déchoir.

...Mais que le défilé des petits fours est donc interminable !!!

Mais une nouvelle troupe surgit du dehors. C'était le renfort envoyé par Marianné. Les bandits se rendirent. Seul l'adversaire de Renaud continua à tenir son épée haute et refusa de se livrer. Profitant même d'un instant où Renaud avait tourné la tête pour voir quels étaient les nouveaux arrivants, il avait réussi à se saisir d'un de ses pistolets. Il mit en joue le capitaine, le coup allait partir ; celui-ci se baissa vivement. Profitant avec une adresse inouïe de ce moment de répit, le bandit sauta légèrement par-dessus son adversaire et faisant un moulinet terrible avec son épée, il se jeta à corps perdu dans la direction de la porte, parvint à la franchir et disparut dans l'obscurité.

Renaud, poussant une imprécation, s'élança après lui et l'entendit crier : Il me le faut, pourtant ! j'en ai besoin.

Ses hommes l'avaient suivi, et jugeant la poursuite suffisamment menée, on ne s'occupait plus qu'à détacher le fermier et à découvrir les autres habitants.

Les femmes plus mortes que vives, mais saines et sauvées, étaient dans leur chambre en haut, étroitement liées. Un des fils, affreusement maltraité, était mort : il avait sans doute voulu, tout garrotté qu'il était, essayer de donner l'éveil quand il avait entendu les cris de son père. Le reste des habitants était prisonnier dans la fruitière où on les avait enfermés. Ils racontèrent qu'après le repas du soir, tout le monde était allé se coucher et que chacun ne s'était réveillé que saisi et maintenu par trois ou quatre hommes au visage noir.

Il fallut soigner et panser le malheureux fermier dont les souffrances étaient grandes. On remit un peu d'ordre, et, grâce à une nouvelle troupe venant d'en bas, on organisa des patrouilles et des sentinelles. Jusqu'au matin, les bandits prisonniers furent mis sous clé dans un caveau et les cadavres portés dans la cour.

Marianne, arrivée avec la dernière troupe, embrassa convulsivement son frère. Ses yeux cherchèrent auprès de lui quelqu'un qu'elle s'attendait à y trouver.

— Et le capitaine... ? commença-t-elle à interroger.

— Silence, lui dit rapidement son frère, silence sur son nom. Il me l'a recommandé et ne veut pas être reconnu.

— C'est cependant une belle action qu'il a faite là, et le pays va lui devoir assez pour oublier ce qu'on peut lui reprocher. Et toi aussi, ajouta-t-elle aussitôt pleine de joie. Tu vas pouvoir revenir chez nous.

— Je ne sais, fit-il tristement, nous verrons. Occupons-nous plutôt de consoler et d'aider nos cousines qui en ont vu de dures cette nuit.

L'émoi fut grand, on le pense bien, le lendemain à Cully. L'arrivée des prisonniers soigneusement enchaînés, les récits de ceux qui avaient assisté à la fin du combat, tout cela surexcitait les imaginations. L'intervention de Marc, la disparition de son compagnon, car on n'avait pas revu le capitaine Renaud, et celle du chef des coureurs de nuit, ajoutaient une saveur de mystère à tous les bruits qui couraient. Bref bien naturellement on ne parlait que de cela dans la ville.

Le vieux Samuel revint de Lausanne. Grâce à la protection du major Davel, il pensait avoir arrangé l'affaire de son fils. Il devait en coûter à ce dernier un mois de prison et à la famille trois cents écus. Les événements de la nuit firent espérer à tous que la prison serait supprimée ; quant aux écus, il n'entra à l'idée de personne qu'on pût éviter de les payer. Le principal, c'est qu'en attendant Marc put rester à la maison et reprendre son train de vie passé. Un point pourtant l'inquiétait ; que devenait le capitaine Renaud ? Il savait que rien de fâcheux ne lui était arrivé, car un des hommes qui les avait accompagnés, était venu le lui dire, en passant sans vouloir s'arrêter ni donner aucun détail. Naturellement les questions ne manquaient pas à ce sujet ; il avait dû même répondre à l'autorité judiciaire demandant des explications sur le secours inespéré et inattendu qu'il avait pu porter à la Belle-Roche, et sur ceux qui l'y avaient aidé.

Marc s'en était tiré, sans altérer la vérité, en expliquant que sa vie forcément errante, l'avait mis en relation avec « le Savoyard », comme il appela le capitaine ; qu'ils avaient surpris le projet d'attaque formé par les « mauvais garçons », qu'empêché par sa position de proscriit de venir prévenir lui-même en plein jour les autorités, ils avaient préféré agir personnellement, tout en donnant, en temps voulu, grâce à sa sœur, les avis nécessaires pour qu'ils fussent appuyés. Bref, il garda sa part de reconnaissance pour ce qu'il avait fait, mais laissa le principal rôle au capitaine, au « Savoyard » plutôt, comme on se mit à en parler dans le pays.

Ce qu'il y avait de grave, c'est que les méfaits de la nuit étaient mis, comme de coutume, sur le compte du capitaine Renaud. Marc, qui savait à quoi s'en tenir, bondissait d'indignation et de regret que son

ami ne fût pas là pour se défendre. Il n'osait rien dire, car Renaud lui avait défendu de le nommer, et d'ailleurs, qui eût cru ses affirmations !

Deux jours après ces événements, les habitants de Cully virent arriver un étrange attelage. C'était une de ces méchantes voitures de bohémien vagabonds, couverte d'une toile rapiécée tendue sur des cerceaux et attelée d'une misérable haridelle. Rencontre pareille était chose commune alors et l'est encore de nos jours. Mais ce qui l'était moins, c'était de voir un si triste équipage conduit par un beau gaillard, à la tournure militaire, avec une épée lui battant les talons. Sans s'embarasser des regards curieux et moqueurs qui accueillaient son passage, le capitaine, car c'était lui, se fit indiquer la demeure du major Davel, arrêta sa voiture devant la porte, sonna, et attendit qu'on vint.

(A suivre.)

G. Roux.

Royal Biograph. — A son programme de cette semaine, la direction du Royal Biograph présente un film dont la donnée fit en son temps beaucoup de bruit dans la presse américaine : il s'agit de l'œuvre splendide qu'est **La Fuite du Capitaine Craig**, grand film d'aventures dramatiques en 5 parties extrait des aventures mémorables du médecin-major Craig. « La Fuite du Capitaine Craig » est une œuvre toute de force, de passion, aux situations des plus imprévues et des plus troublantes. Mentionnons également que les deux principales vedettes sont Milton Sills et Viola Dana. Au programme également **Jugle Roméo!** et **Shérif amoureux**, deux petites comédies comiques en deux parties. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30 et dimanche 21, deux matinées à 2 h. 30 et 4 h. 30.

Théâtre Lumen. — Continuant sa présentation d'exclusivité, la direction du Théâtre Lumen s'est assurée pour cette semaine un film d'une technique et d'une beauté indiscutable **Le Valais Romantique**, merveilleux film artistique en 4 parties de M. Louis-E. Favre, tourné avec le précieux concours des autorités valaisannes, qui vient de remporter un véritable triomphe durant plus de trois semaines à Genève et à Berne et dont tous les journaux ont écrit de telles louanges qu'il paraît superflu d'attirer l'attention du public sur ce spectacle, de toute beauté. C'est aussi que ce coin de notre pays, chanté par Edouard Rod, Eugène Rambert, Louis Coquoz et tant d'autres, est le plus beau coin du monde. Et puis, un autre attrait qui rehausse la valeur de ce film, c'est — qu'en soirée seulement — il sera accompagné par le réputé orchestre valaisan Hackbret, de Jost et sa Compagnie, qui fera couler plus d'une larme de par le naturel et la simplicité de sa musique. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30. Dimanche 21, matinée dès 2 h. 30.

Pour la rédaction : J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

FIANCÉS

La Halle aux Meubles a un grand choix et vend bon marché. Venez et comparez.

2, rue Mauborget, LAUSANNE

vis-à-vis Hôtel de France

MARSCHALL, Ébéniste

ARTICLES SANITAIRES Caoutchouc Pansements

Hygiène. Bandages et ceintures en tous genres.

W. MARGOT & Cie. Pré-du-Marché, Lausanne

CHEMISERIE DODILLE

Rue Haldimand, LAUSANNE

COLS, CRAVATES, CHAUSSETTES, Sous-VÊTEMENTS
Spécialité de Chemises sur mesure

COUTELLERIE-PARAPLUIES de la rue de la Louve LAUSANNE

Grand choix. Aiguillage et réparations. Spécialité de tondeuses et sèche-teurs.

Stéphane BESSON

VERMOUTH CINZANO

Un Vermouth, c'est quelconque,

un Cinzano c'est bien plus sûr.

P. POUILLON, agent général, LAUSANNE

LE FEUILLETON



LE CAPITAINE RENAUD

Un grand feu illuminait toute la cuisine. Le fermier, garrotté, avait les pieds sur lâtre et les bandits s'occupaient évidemment à les lui chauffer pour lui arracher son argent. Cinq coups de feu partirent atteignant chacun leur homme. De son second pistolet, Renaud abatit l'un d'eux qui, légèrement atteint sans doute, faisait mine de vouloir résister.

Se jeter sur le fermier et le retirer du feu, fut pour Marc l'affaire d'un instant. Pendant ce temps, Renaud, comptant ses ennemis d'un rapide coup d'œil, vit qu'il en restait bien encore une dizaine. Le chef, penché près de sa victime pour lui extorquer des aveux, avait échappé aux coups de feu et d'un bond s'était retranché, l'épée à la main, au fond de la pièce où ses compagnons se groupaient autour de lui. Par bonheur, aucun n'avait d'armes à feu ; deux ou trois mousquetons étaient appuyés au mur, mais près de la porte. Seul le chef avait deux pistolets à sa ceinture. Avant qu'il eût le temps de s'en saisir, Renaud se mit à ferrailer avec lui tellement dru, que sous peine de se voir transpercer, l'autre dut se contenter de se défendre l'épée à la main. De leur côté, Marc et les autres donnaient belle besogne à tous les bandits, qui attaqués avec fureur, surpris et intimidés, ne se défendaient qu'avec mollesse. Au train dont cela allait, n'ayant reçu que quelques égratignures, nos cinq compagnons seraient probablement venus seuls à bout de toute la bande.